



ACADÉMIE
DE MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Rivière-Salée, le 28 novembre 2023

La Principale

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

Objet : Paiement de la demi-pension du 2^{ème} Trimestre
Du 08 janvier 2024 au 22 mars 2024

**Le paiement de la demi-pension pour le 2^{ème} Trimestre
s'effectuera :**

du lundi 04 au jeudi 21 décembre 2023

au bureau de l'intendance de 8h00 à 11h00 précises.

Pas d'encaissement le mercredi

Le prix du repas est de : 2,20 Euros.

Le montant de la demi-pension s'élève à : 59,40 € soit 27 jours

**Les élèves présents aux différents ateliers du vendredi après-midi et à l'UNSS
recevront le montant à régler.**

**En cas de perte ou de bris de carte de cantine, il vous sera réclamé une photo et 11,00 €
en échange d'une nouvelle carte.**

Seuls auront accès au restaurant scolaire, les élèves munis de leur carte.

✍ Veuillez vous munir de monnaie pour les paiements en espèces.

**✍ Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de
l'agent Comptable du Collège Georges ELISABETH.**

Marie-Claire MIRSA

